



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

centre national des arts culinaires

Question écrite n° 14979

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le fait que l'institut français pour la recherche sur les administrations publiques (Ifrap) a consacré une enquête au Conseil national des arts culinaires. Il en ressort que la gestion de cet organisme est caractérisée par une certaine gabegie. Alors que l'un des objectifs de cet organisme est d'organiser des classes de goût pour les élèves du cours moyen des écoles primaires, une partie importante de l'argent disponible est utilisée pour inviter des journalistes dans des restaurants où certains membres du conseil d'administration ont des intérêts financiers. Elle souhaiterait qu'elle lui indique si elle ne pense pas qu'il serait judicieux de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le CNAC, association loi 1901, a été créé en 1990. Il a pour mission la valorisation du patrimoine culinaire français et l'éducation du goût. Le ministère de la culture et de la communication (délégation aux arts plastiques) apporte son soutien à certaines actions réalisées par le CNAC et rentrant dans le cadre des missions relatives à la préservation de savoir-faire d'excellence et de la sensibilisation des publics. Le CNAC est une association subventionnée par plusieurs ministères, culture, agriculture et tourisme, qui assurent la tutelle de cet organisme : leurs représentants participent au conseil d'administration du CNAC, suivent les opérations qu'il réalise en assurent le contrôle de la gestion du CNAC, qui apparaît saine et équilibrée. Pour ce qui le concerne, le ministère chargé de la culture a apporté en 1997 une subvention de 1,680 MF, permettant au CNAC de remplir une partie de ses missions, relatives à la préservation et à la valorisation du patrimoine culinaire et à l'éducation du goût. Le CNAC peut se prévaloir de nombreuses réalisations conformes à ses missions, concrétisées avec le partenariat des professionnels : l'inventaire du patrimoine culinaire par l'édition d'ouvrages régionaux en collaboration avec les collectivités territoriales, la création des cent sites remarquables du goût destinés à informer, sensibiliser et éduquer le public, la semaine du goût réalisée annuellement. A ce propos, le parrainage exercé dans le cadre de la semaine du goût est décidé par une commission de labellisation où le CNAC est minoritaire et n'a jamais été limité à la seule publication d'un encart rédactionnel dans un journal. Chaque année, des centaines de communes, chambres consulaires, restaurateurs, écoles, artisans des métiers de bouche, marchés, potagers participent à cette fête de tous les goûts. Jamais il n'a été demandé à aucun de ces partenaires de participer à tel ou tel encart rédactionnel. Un programme d'éducation du goût a été réalisé avec l'aide du ministère de l'éducation nationale, comprenant l'organisation de « classes d'éveil sensoriel au goût » et la formation d'instituteurs. Plusieurs opérations ponctuelles sont à mettre à l'actif du CNAC, notamment l'organisation d'un concours « Art sur table » en 1995 valorisant les éditeurs-créateurs d'objets de table. Au vu de quelques-unes de ses réalisations, il est légitime de constater que cet organisme a su prendre de nombreuses initiatives, en fédérant partenaires publics et privés, et en s'inscrivant dans une logique progressive de développement à long terme.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14979

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er juin 1998, page 2928

Réponse publiée le : 6 juillet 1998, page 3746